

« 27 BIS BARBER »

SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 000 Euros

Siège social :

**166 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS**

100 147 826 R.C.S. Creteil

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 26/02/2026

L'an deux mille Vingt-six,

Le 26/02/2026

Les actionnaires de la société, « 27 BIS BARBER », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance à chaque actionnaire.

L'assemblée est présidée par, **Monsieur HAJJEM Abdelmoumen** le président.

- 1. Monsieur HAJJEM Abdelmoumen, né le 15/04/1988 à TATAOUINE (TUNISIE), de nationalité TUNISIENNE, demeurant à 166 AV DE LATTRE DE TASSIGNY 94120 FONTENAY SOUS BOIS.**

Les actionnaires présent ou représentés possédant la totalité des actions, l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

Ordre du jour :

- **Transfert de siège**
- **Mise à jour des statuts**

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

- **Résolution 1 : Transfert de siège :**

Le président décide de transférer le siège de la société de **166 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS** vers **27 bis Place du Marché 77580 Crécy-la-Chapelle**.

En conséquence de cette décision, l'article des statuts mentionnant l'adresse du siège de la société est mis à jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- **Résolution 2 : Mise à jour des statuts**

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le président l'actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demande la parole, la séance est levée.

**Fait à Crécy-la-Chapelle
Le 26/02/2026**

SIGNATURES

Monsieur HAJJEM Abdelmoumen

